

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) du Congo a tenu, par visio conférence, le 30 novembre 2020, sa troisième réunion ordinaire de l'année, sous la présidence de **Monsieur Ludovic NGATSE**, Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du budget.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Comité National Economique et Financier du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette réunion, le Comité a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au troisième trimestre 2020, ainsi que de ses perspectives à la fin de l'année 2020. Ensuite, il a examiné plusieurs notes et études portant sur *i)* l'impact de la crise économique et sanitaire sur les différents modes de financement de l'économie congolaise, *ii)* la situation de la banque digitale et le mobile money, *iii)* l'évolution de l'inclusion financière. Enfin il a adopté le programme d'activités ainsi que le projet de budget de son Secrétariat Général pour l'exercice 2021.

Sur le plan international, le Comité a noté que le rythme de décroissance de l'activité économique mondiale s'est légèrement atténué au troisième trimestre 2020, sous l'effet du retrait progressif dans la plupart des pays, des mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid-19. Ainsi, le FMI a révisé ses prévisions de croissance de l'économie mondiale à **-4,4%**, au lieu de **-4,9%** initialement projeté.

Au niveau sous régional, la BEAC projette une contraction de l'économie de **3,1%** en 2020, au lieu d'une prévision initiale de **-5,9%**, contre une hausse de **2,1%** un an auparavant.

Sur le plan national, le Comité relève une contraction de l'activité au troisième trimestre 2020, en comparaison annuelle, sous l'effet de la baisse de la production pétrolière et des contreperformances dans la plupart des branches du secteur hors pétrole. A fin 2020, l'économie congolaise devrait enregistrer une récession, avec un taux de croissance du PIB réel de **-8,7%** (dont **-11,0%** pour le secteur hors pétrole et **-5,8%** pour le secteur pétrolier), principalement attribuable au choc économique dû à la crise sanitaire de la Covid-19. Les tensions inflationnistes devraient connaître une

décélération du fait de l'affaiblissement de la demande intérieure, avec un taux d'inflation qui devrait s'établir à 2,0% en 2020, contre 2,8% en 2019.

Examinant l'impact de la crise économique et sanitaire sur les différents modes de financement de l'économie congolaise, le Comité a relevé les évolutions ci-après au 30 septembre 2020 : **i)** une hausse du taux d'épargne de précaution des ménages traduite par l'augmentation des dépôts bancaires, **ii)** un repli de 4,2% des crédits bruts à l'économie ; **iii)** une baisse de 1,8% des créances en souffrance et **iv)** une hausse en volume et en valeur des émissions du trésor public congolais sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, notamment sur le compartiment des OTA.

Au sujet des résultats des études sur la situation de la banque digitale, sur le développement du mobile money et sur l'évolution de l'inclusion financière au Congo, le Comité a encouragé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de celles-ci, afin d'encourager le développement des transactions par l'usage de la monnaie électronique et améliorer l'inclusion financière.

Par ailleurs, le comité a instruit le Secrétaire Général de mener à leur terme les études sur les modalités d'introduction de l'affacturage et du crédit-bail au Congo, sur la mise en œuvre de la médiation financière en conformité avec la réglementation COBAC, ainsi que sur l'élaboration du répertoire des sûretés bancaires, en recourant si possible à l'assistance technique et financière de la Banque Mondiale.

Le Comité a pris acte de l'exécution au 30 septembre du programme d'activités et du budget 2020 et a adopté le budget du Secrétariat Général pour l'exercice 2021.

Enfin, il a pris connaissance des décisions prises par les différentes instances de la CEMAC, de la BEAC et de la COBAC./-

Fait à Brazzaville, le 30 novembre 2020

Pour le Président du CNEF,

Ludovic NGATSE

